

INGOUVILLE

Bulletin Municipal



2025/2026

Bonne année 2026



www.ingouville.fr



Chers Ingouvillaise et Ingouvillais,

Une année 2025 qui s'achève et un mandat qui prendra fin dans moins de 3 mois.

Six années bien remplies depuis 2020 avec, dès le lendemain de notre élection, la mise en place d'un confinement pour cause de COVID. Ensuite l'équipe municipale a mis en œuvre deux projets importants entre 2021 et 2024 : le parc communal et la réhabilitation de la maison.

Durant ce mandat, nous avons dû être à la fois au service de nos administrés, entretenir nos bâtiments et espaces communaux mais aussi concrétiser nos projets en veillant à respecter l'équilibre de notre budget voté chaque année avant le 15 avril.

Nos élus au plus haut niveau de l'Etat feraient bien de prendre modèle sur les collectivités locales pour leur sérieux budgétaire et le respect des délais.

La gestion de nos petites communes devient de plus en plus complexe administrativement auquel s'ajoute un désengagement financier de l'Etat depuis plusieurs années.

En 2025, nous avons mis en location nos 2 nouveaux logements communaux et dès mars, nous avons procédé à l'installation des locataires. Nous avons aussi réalisé divers autres équipements et aménagements au cours de l'année. Quelques projets en cours de réflexion pourront être pris en compte par la future équipe municipale. Ces réalisations et projets sont détaillés dans les pages suivantes.

Fin novembre, nous avons procédé à la distribution des bacs jaunes fournis gratuitement par la Communauté de Communes pour que chacun puisse réaliser un tri de meilleure qualité. Ces bacs jaunes seront ramassés en porte à porte dans notre commune dès la première semaine de février 2026.

N'hésitez pas à relire la brochure « Déchets ménagers » de la CCCA déposée en octobre dernier dans vos boîtes aux lettres.

En mars 2026, vous devrez vous prononcer pour élire une nouvelle équipe municipale chargée d'administrer notre commune. Le mode de scrutin a été modifié.

Cette élection est prévue avec 2 tours de scrutin si aucune liste est majoritaire au 1er tour.

Chaque liste contiendra un nombre minimum de candidats et devra respecter la parité « hommes-femmes ». Vous devrez voter pour une liste bloquée c'est-à-dire sans rature ni panachage. A défaut, ces bulletins seront comptabilisés comme « nuls ».

Avant de conclure, je voudrais remercier mes collègues élus qui ont été très présents à mes côtés durant ces six années et qui m'ont accompagné et fait confiance pour mener à bien nos projets.

J'associe à ces remerciements nos agents communaux, Lucie en début de mandat puis Sandrine et Jérôme dès 2022 pour leur disponibilité, leur motivation et leur implication afin qu'il fasse bon vivre dans notre village. Je dois aussi féliciter les membres du CCAS et les bénévoles de nos 2 associations, le Comité des Fêtes et l'Amicale ingouvillaise, qui animent notre commune et favorise ce lien social.

Il me reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver lors de la traditionnelle cérémonie des vœux en janvier prochain.

Amicales salutations.

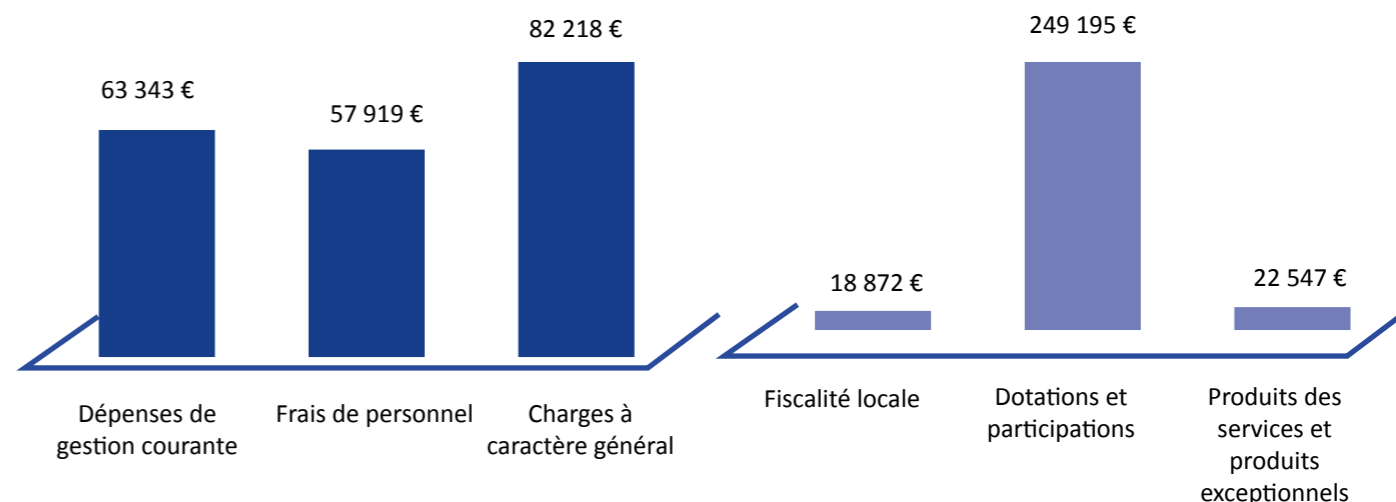
Jean-Claude DUBOC

Quelques éléments budgétaires du compte administratif 2024.

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année.

• La section de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes.

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement 2024 :

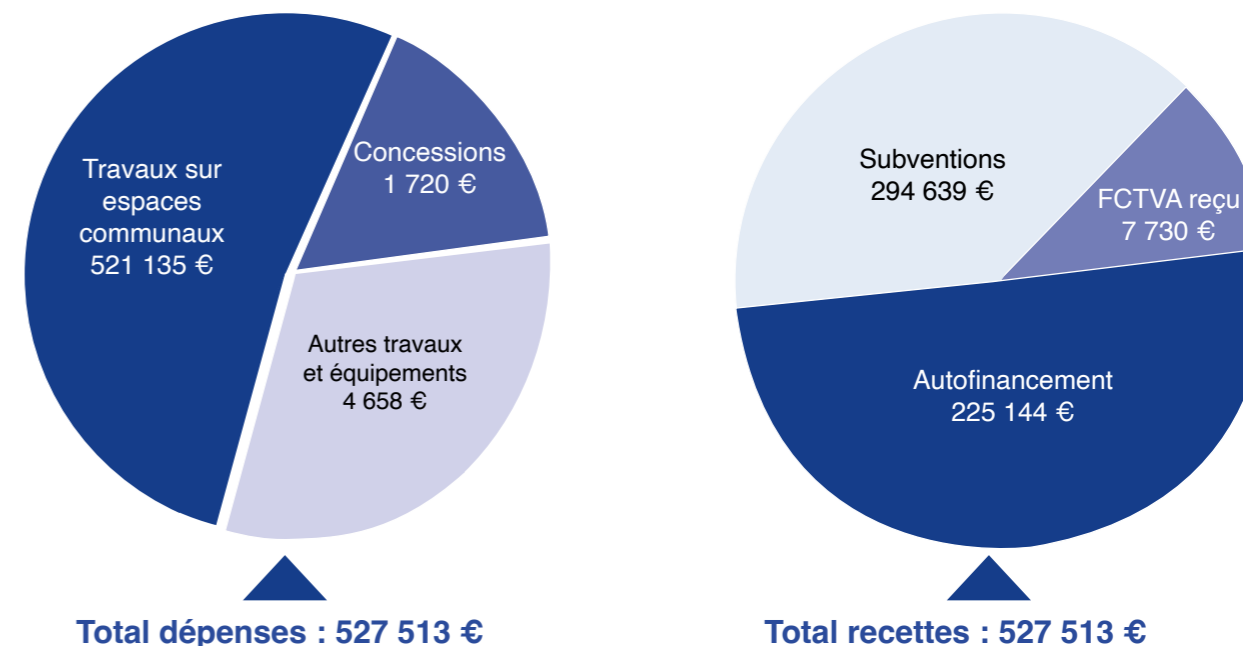


Dépenses réelles : 204 480 €

Recettes réelles : 290 614 €

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2024 s'élève à 86 134 €.

La section d'investissement intègre les nouveaux équipements communaux acquis et le maintien en bon état du patrimoine communal.



Ces investissements 2024 ont été financés par l'excédent cumulé des années antérieures.

Les taux d'imposition 2025 sont identiques à ceux de 2024 :

Foncier bâti	25,97 % (commune : 0,61% + Département : 25,36 %)
Foncier non bâti	2.00 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	2.83 %
Contribution foncière des entreprises	6.09 %

L'ESPACE COMMUNAL DE LA GRAND MARE :

Après avoir terminé les dernières plantations et aménagements paysagers devant la maison, l'ensemble des travaux du Parc communal ont été réceptionnés en janvier en présence des 2 entreprises concernées.

LA MAISON RESTAURÉE ET SES 2 LOGEMENTS NEUFS :

Après la pose d'une palissade séparative extérieure et quelques équipements intérieurs pour chaque logement, la mise en location a été lancée fin janvier 2025. Un premier logement a été loué le 1er mars et l'installation du 2ème locataire a été effective au 1er avril 2025.

SALLE DE LA LIBERTÉ : LAVE-VAISSELLE ET ADOUCISSEUR D'EAU :

Le lave-vaisselle installé depuis près de 30 ans devenait très coûteux en maintenance. Il a été remplacé par un modèle à capot plus pratique à charger et surtout plus performant en termes d'économie d'énergie et d'eau.



Un adoucisseur d'eau est venu compléter cette installation pour effectuer des lavages avec une eau moins chargée en calcaire.

LOGEMENT COMMUNAL 12 BIS GRANDE RUE :

La baignoire installée à l'étage de ce logement a été remplacée par une douche plus fonctionnelle et surtout plus facile d'accès pour les locataires en place.

ABRIBUS (PRÈS DE L'ÉGLISE) :

Cet abribus a fait l'objet d'une restauration avec remplacement complet de la sole, des colombes et des panneaux à l'arrière avec la pose de 2 traverses en chêne de chaque côté. L'agent communal a procédé au nettoyage du toit et a repeint tous les éléments en bois.



LES PROJETS :

VIDÉOPROTECTION DANS LA COMMUNE :



Il est envisagé de mettre en place une protection avec enregistrement vidéo de l'ensemble de nos bâtiments et espaces communaux. Nous ne disposons aujourd'hui que de dispositifs d'alarme (sirène) dans certains bâtiments.

RESTAURATION DU CALVAIRE DE PREAULT

Ce calvaire est situé le long du bois en bordure de la Grand Rue en sortie vers Néville. Le Christ en bronze sculpté par Auguste PREAULT au 19ème siècle est posé sur une croix en pierre. Le tout reposant sur un socle en grès. Quelques inscriptions sont gravées sur la base. Le tout est entouré par une clôture basse en fer forgé. Nous envisageons de procéder à un nettoyage et décapage complet, dans les règles de l'art, de la partie métallique et aussi minérale.



	Saint-Valery-En-Caux		Cany-Barville	
	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
LUNDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h
MARDI	Fermée		9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI	14h - 19h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	
VENDREDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE	Fermée		Fermée	

ATTENTION ! ARRÊT DES ENTRÉES 15 MINUTES AVANT LA FERMETURE

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le ramassage est assuré le lundi matin. Les poubelles doivent être déposées au bord de la route le dimanche soir. Pour éviter que les animaux ne les renversent, veillez à utiliser des conteneurs appropriés et à bien les fermer. Merci de les récupérer au plus tôt après la collecte.

LE COMPOSTAGE

La Communauté de Communes vous propose un kit de compostage au prix de 20 €. le compostage domestique des déchets biodégradables permet de réduire d'environ 30% les ordures ménagères. Informations : Mme RENAULT au 02 35 57 50 69 ou dechets@cote-albatre.com

LE VERRE : TOUJOURS COLLECTÉ DANS LA COLONNE VERTE DE L'ESPACE DE TRI

« Le bon déchet au bon endroit », c'est :

- un recyclage amélioré des plastiques, des papiers et du verre,
- moins de pollution et la préservation de notre environnement.



COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE DE DÉCHETTERIE

Vous devez contacter votre mairie ou l'accueil de la CCCA qui vous remettront un formulaire à compléter.

Pièces à fournir/présenter :

- Le formulaire de demande de carte dûment complété
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de – de 3 mois
- Un extrait Kbis pour les professionnels

La carte sera active dans un délai de 72 heures.

REFUS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les sacs ou bacs contenant des déchets normalement recyclables dans les bacs de tri sélectif (verres, plastiques, papiers etc...) feront l'objet d'un refus de ramassage avec apposition d'une étiquette rouge.

COLLECTE DES BACS JAUNES

Ces bacs fournis par la CCCA seront ramassés :

- En porte à porte tous les 15 jours,
- Dès début février 2026.

Vous les utiliserez pour y déposer :

- vos emballages en plastique, carton et papier,
- vos emballages en métal (boîte, barquette, ...)
- tous vos papiers. (Lire l'affichette collée sur couvercle)



RÉHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre accorde une aide financière pour la réhabilitation de votre installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) avec une subvention de 5 000 € maximum, aux conditions suivantes :

- 100% de l'étude de sol obligatoire effectuée par un bureau d'étude compétent.
 - 50% du montant des travaux H.T., sous réserve de la validation technique des travaux par le Délégué Eau d'Albâtre justifié par un certificat de conformité.
- Informations auprès du service ANC de la CCCA au 02.35.57.50.58.

CREATION OU REHABILITATION DE HAIES



Cette subvention de la CCCA contribue à l'amélioration de la biodiversité. Cette aide est calculée à partir des mètres linéaires plantés avec un minimum et un maximum.

Informations auprès du Service Environnement : M. Pouchard au 02.35.57.95.05 ou courriel : cedric.pouchard@cote-albatre.com

RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE



Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de Communes verse une aide pour l'acquisition d'un récupérateur des eaux de pluie.

La subvention est réservée aux seuls habitants du territoire en résidence principale et est fixée à 50 % du HT (hors frais de livraison et d'installation) et plafonnée à 100 euros. L'équipement doit être neuf et ne peut servir qu'à un usage non domestique de l'eau en extérieur.



AIDE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

Pour développer la pratique du vélo sur le territoire et dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de Communes accorde une subvention pour l'achat de vélos à destination de ses administrés. Cette aide concerne les vélos neufs ou d'occasion, électriques ou non, pour adultes ou enfants. Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la C.C.C.A., ou dans les espaces publics « France Services » et doit être déposé au plus tard 6 mois après la date d'acquisition du vélo (date de la facture d'achat).

INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) précise l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets végétaux séchés ou verts à l'intérieur de la commune. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut vous être appliquée.

COURTOISIE & NUISANCES SONORES

Soyez courtois avec vos voisins en les prévenant par avance lorsque vous organisez une fête chez vous. Les activités très bruyantes, telles que le bricolage et les travaux sur vos espaces verts, réalisées par des particuliers à l'aide d'outils thermiques tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf urgence, qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



FRANCE SERVICES » C'EST QUOI ?

C'est un service de la CCCA labellisé par l'Etat visant à accompagner les administrés dans leurs démarches administratives et numériques. Une structure de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est située à : L'Espace Public du Littoral, place de la gare – 76460 Saint-Valery-En-Caux
Tél : 02 35 57 92 00 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
Une adresse mail unique : espace.public@cote-albatre.com

CENTRE LOCAL D'INFORMATION DE COORDINATION DU CAUX-MARITIME (CLIC)

Sur rendez-vous – Tél. 02 35 57 40 43

DEPLOIEMENT DE LA FORMATION AU NUMERIQUE

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dispose d'une conseillère numérique pour accompagner les personnes peu formées et mal à l'aise avec le numérique (Internet, word,...). Cette conseillère numérique propose d'assurer une formation en mairie.

- Prise en main de matériel informatique ou d'un smartphone.
- Démarches administratives en ligne,...(Cerfa, paiement en ligne,...)
- Informations et réservations auprès de la mairie

POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Ce service est proposé à toute adolescent à partir de 14 ans. Le PIJ vous accueille gratuitement, sans rendez-vous que vous soyez collégien, lycéen, parent ou éducateur. ...
Contact : Elodie NICOLLE Tel : 06 03 48 64 80 mail : pij@cote-albatre.com
Point Accueil Jeunes : 11 bis Route de Barville 76450 CANY-BARVILLE

ACTIVITES NAUTIQUES EN COTE D'ALBATRE



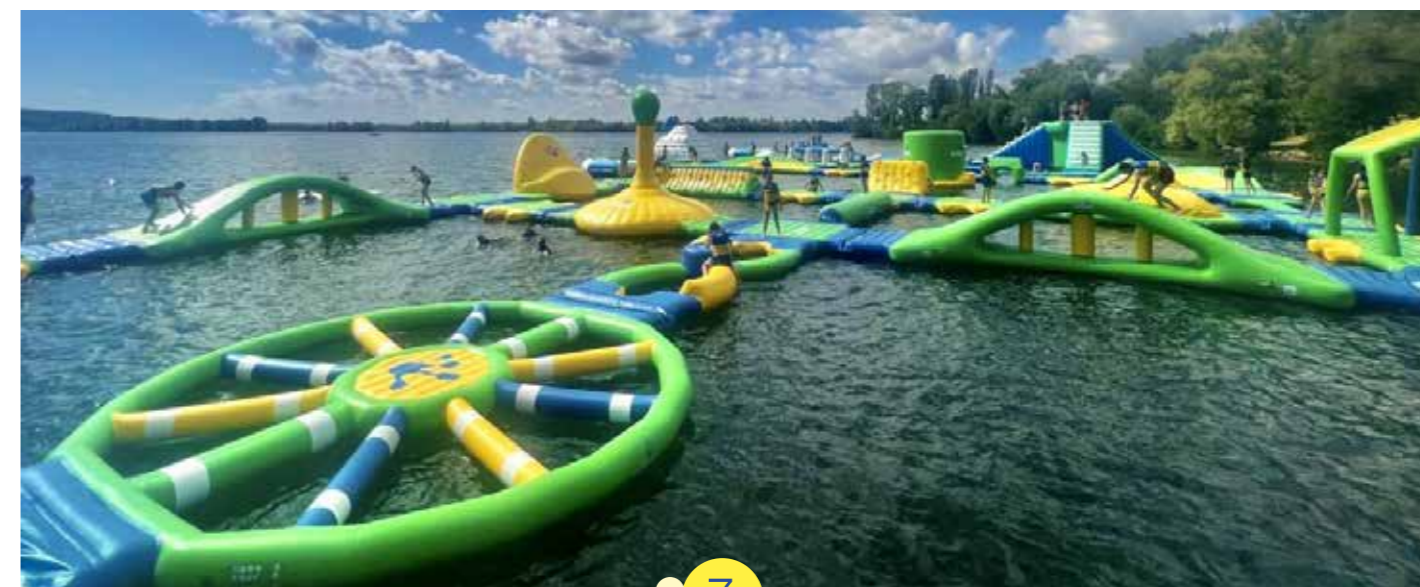
Plusieurs sites de pratiques d'activités nautiques et terrestres sont proposés sur différentes communes.

Nautique : Voile (dériveur, catamaran, planche à voile), kayak, stand-up paddle, char à voile, marche aquatique.
Terrestre : Escalade, VTT, roller/ski-roue, course d'orientation/géocaching.

Retrouvez les informations sur les différentes activités : 02.35.57.93.20 ou sports@cote-albatre.com.

BASE DE LOISIRS DU LAC DE CANIEL

Retrouvez les informations sur les activités proposées sur le site internet de la C.C.C.A. : <http://cote-albatre.fr/se-cultiver-se-divertir/lac-de-caniel/> ou 02.35.57.97.00.



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES & DÉPARTEMENTALES

CHALET SUNSET : LA CLUSAZ

Des séjours à la station alpine de la Clusaz, entre Annecy, Megève et Albertville, sont ouverts à toute la famille, avec des tarifs adaptés. Différents types de séjours s'offrent à vous,

il ne vous reste plus qu'à choisir et réserver.

Des hébergements en chambre de 2 à 6 personnes, un appartement et un studio sont à votre disposition.
INFORMATIONS ET RESERVATIONS : 02.35.57.95.03
- laclusaz@cote-albatre.com



PERMANENCE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX CANTON DE SAINT-VALERY-EN-CAUX :



Les rendez-vous se font uniquement après réservation préalable.

Mme Cécile SINEAU-PATRY Tel. : 02-35-03-55-73

Mairie de Fauville-en-Caux : 2ème et 4ème samedi de chaque mois –

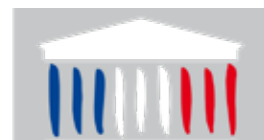
De 9h00 à 10h30 sur rendez-vous.

Mairie d'Ourville-en-Caux : 1er samedi du mois – De 10h00 à 11h00

M. Jérôme LHEUREUX Tel. : 02-35-57-95-17

- Communauté de Communes à Cany-Barville : Un lundi sur deux : De 10h30 à 12h00

- Mairie de La Gaillarde : Chaque mardi (semaine impaire) – De 18h00 à 19h00



PERMANENCE PARLEMENTAIRE :

Monsieur Robert LE BOURGEOIS

Député de la dixième circonscription :

Pour prendre un rendez-vous :

Tél : 02.35.95.41.09

Mail : robert.lebourgeois@assemblee-nationale.fr

Permanence :

1, avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT

- Mercredi et vendredi : de 9h00 à 16h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00

TRANSPORTS- « MINI BUS 76

Le « MINI BUS 76 » est un service de transport à la demande proposé

par le Département de la Seine-Maritime qui permet différents déplacements,

dans le canton, dans la grande agglomération de son secteur (Rouen, Le Havre, ou Dieppe).

Une prise en charge à domicile est possible pour les personnes handicapées.

Une permanence téléphonique est assurée entre 8 h et 18 h du lundi au vendredi. N° INDIGO 0 820 20 40 76



MON PANIER 76 :

Mettez du local dans votre assiette. Le département de Seine-Maritime a mis en place un site qui permet de localiser les différents lieux de vente de produits locaux, les points de vente ainsi que des fiches présentant les producteurs et leurs produits.

Rendez-vous sur : monpanier76.fr



INFORMATIONS COMMUNALES

ETAT CIVIL



Naissances :

Nous sommes heureux d'accueillir :

- **Alba BÉNARD** née le 4 juin 2025

Rue de la Haute Voie

- **Arthur BAUX** né le 27 juin 2025

Grande Rue

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès :

Nous regrettons le décès de :



- **Germaine VAUCLIN** le 1er février 2025

- **Suzanne LE HEMONET** le 29 mars 2025

Nous renouvelons toutes nos condoléances aux familles.



Nouveaux habitants :

M. Samuel LIGOT & Mme Angélique GUÉRIN

Grande Rue

Mme Lise BOUDET

Grande Rue

M. & Mme Michel et Yvonne GOOS

Grande Rue

Nous leur souhaitons la bienvenue.

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Dès votre installation dans notre commune, nous vous invitons à vous présenter en mairie.

Des informations vous seront données pour vos démarches administratives.



ELECTIONS 2026 : INSCRIPTIONS

Si vous n'êtes toujours pas inscrit sur la liste électorale de la commune, vous devrez vous inscrire

au plus tard le 6 février 2026 pour pouvoir voter lors des élections municipales de mars 2026.

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domicile, peut s'inscrire directement par internet

- sur le site service-public.fr

- en mairie aux heures d'ouverture (mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h & vendredi après-midi de 13h30 à 17h)

MAIRIE : INFORMATIONS PRATIQUES

Mme Sandrine DELAFOSSE, secrétaire de Mairie, vous accueille à la mairie :

le mardi de 9h30 à 12h

le jeudi de 9h30 à 12h

le vendredi de 14h00 à 17h

Pour contacter la mairie : Tél. 02-35-97-09-84

Adresse mail : mairie.ingouville@wanadoo.fr

Site internet : www.ingouville.fr

Notre site internet vous permet de communiquer directement avec la mairie.

Le Maire, Jean-Claude DUBOC peut vous recevoir sur rendez-vous, à partir de 17 heures, les mardi, jeudi et vendredi.

INFORMATIONS COMMUNALES

INFORMATIONS UTILES :

URGENCES	
Médecin de garde départemental (après 20 heures)	116117
SAMU	15
Police – Gendarmerie	17
Pompiers	18
Appel urgence Européen	112 (appel d'un téléphone portable)
Centre anti-poison	0825.812.822
Enedis	09.72.67.50.76
France-Télécom	0800.101.076
Gendarmerie de Saint-Valery-En-Caux	02.35.97.00.17

PERMIS DE CONSTRUIRE – AUTORISATION PREALABLE DE TRAVAUX – CERTIFICAT D'URBANISME :

Toute modification de l'habitat doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Les imprimés sont disponibles en mairie.

Les permis de construire et certificats d'urbanisme délivrés par la Direction Départementale des Territoires et la Mer (D.D.T.M.) sont affichés durant deux mois et consultables en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Garçon ou fille, dès le jour de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, vous devez vous présenter en mairie avec une pièce d'identité pour vous faire recenser. Le recensement est OBLIGATOIRE.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du service National de Rouen.
Infos : www.defense.gouv.fr/jdc
Tél. 02.32.08.20.40



PERMIS DE CONDUIRE – CARTE GRISE

La majorité des démarches liées aux permis de conduire, à la carte grise (certificat d'immatriculation), à la carte nationale d'identité, au passeport, peuvent être effectuées en ligne.



Les instructions pour les permis de conduire et les cartes grises se font selon les nouvelles modalités, par le biais des téléprocédures depuis internet.

Dès maintenant, la quasi-totalité des démarches liées aux certificats d'immatriculation sont concernées :

Demande de duplicata, de changement d'adresse, changement de titulaire, déclaration de cession de véhicule.

Pour cela il faut remplir le formulaire de demande en ligne sur le site Agence Nationale de Titres Sécurisés : www.ants.gouv.fr et ainsi suivre l'avancement du dossier sur son espace.

Pour toute correspondance : Préfecture de la Seine Maritime DRLP – Section permis de conduire – 7 Place de la Madeleine – CS 16036 – 76036 ROUEN cedex.

INFORMATIONS COMMUNALES

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET DE PASSEPORT :



Les demandes de cartes d'identité sont recueillies à la Mairie de Saint-Valéry-En-Caux, qui est équipée d'un dispositif permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes.

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 sont valables 15 ans.

Elles sont valables seulement 10 ans pour les personnes de moins de 18 ans lors de la délivrance de la carte.

Depuis le 02 août 2021, les nouvelles cartes nationales d'identité délivrées sous le nouveau format ID-1 (taille d'une carte bancaire) sont valides dix ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI : rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

Pour les passeports, les démarches s'effectuent auprès de la Mairie de Saint-Valery-En-Caux uniquement sur rendez-vous (02.35.97.00.22).

Les passeports sont valides durant dix ans.

Néanmoins, vous devez établir une pré-demande sur le site du service public.fr.

NB : Les photos d'identité doivent être conformes à la réglementation pour tous les documents administratifs.



SUBVENTIONS COMMUNALES

La Commune verse une aide aux familles d'Ingouville pour l'inscription d'un enfant ou d'un adolescent jusqu'à 18 ans auprès d'une association sportive ou culturelle.

La Commune contribue au financement de voyages d'étude des jeunes Ingouvillais (séjours linguistiques, classes de neige, ...) organisés par les établissements scolaires.

La Commune participe aussi aux frais de transports scolaires pour les lycéens.

Merci de vous adresser à la mairie pour connaître les modalités d'attribution de ces diverses subventions

BANQUE ALIMENTAIRE



L'Association pour la distribution des colis de la Banque Alimentaire du secteur de Saint-Valéry-En-Caux assure la distribution de colis aux personnes disposant de très faibles revenus.

Pour plus d'informations s'adresser à la mairie de Néville : 02 35 97 05 50

TELEASSISTANCE

La Mairie accorde une participation mensuelle de 10 € à toute personne seule munie d'un dispositif de téléassistance. Un petit émetteur étanche (médaillon ou bracelet) permet de déclencher l'appel. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la Mairie.



DEFFIBRILATEURS

Deux Défibrillateurs Automatisés Extérieurs (DAE) sont installés dans la commune. Un à la Mairie (entrée de la salle de réunion) et l'autre à la salle polyvalente (coté parking)



DESTRUCTION D'INSECTES

La destruction des guêpes ou frelons sur les terrains privés ou communaux est assurée par une société spécialisée. Vous devez impérativement prendre contact avec la mairie qui se chargera de faire suivre votre demande. Ce service payant est pris en charge par la commune seulement si vous avez appelé la mairie. .

RATICIDE POUR NUISIBLES

Des sachets de raticide sont disponibles en mairie.

TARIFS DU COLUMBARIUM ET DU CIMETIERE

Columbarium	
Concession trentenaire	600 €
Concession cinquantenaire	1 000 €
Cimetière	
Concession cinquantenaire	200 €



SALLE POLYVALENTE

Cette salle polyvalente peut être réservée uniquement par les habitants de la commune.

LOCATION	TARIFS
Réception avec restauration (2 jours maximum)	200 € clés rendues le lendemain
Location du couvert	0.60 €
Vin d'Honneur (verres inclus)	120 € DE 8 H A 20 H Clés rendues le soir
CAUTION	500 €
CAUTION POUR LE NETTOYAGE	100 €

Les clés de la salle seront remises :

- Soit le vendredi matin avec un jour supplémentaire facturé 50 €
- Soit le vendredi après-midi sans facturation supplémentaire.

Modalités de location

La réservation de la salle est à effectuer auprès du secrétariat de mairie.

Le planning des disponibilités est consultable sur le site internet de la commune.

Une convention d'utilisation doit être signée. Ces principales dispositions sont :

- Une caution de 50 € est demandée pour valider la réservation de la salle,
- Tout locataire doit fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ce comité est présidé par M. Philippe DUPIN, premier adjoint.

Il est composé : De trois membres élus du Conseil Municipal et de quatre membres bénévoles.

Il organise chaque année le repas des anciens pour les habitants de 60 ans et plus

DOTATION DES AINES

Comme chaque année, les habitants de 65 ans et plus, en résidence principale, ont bénéficié d'une dotation de Noël de 100 € pour une personne seule et de 130 € pour chaque couple.

COLIS DE NOËL

Le vendredi 12 décembre après-midi a été effectuée la distribution des colis de Noël pour tous les anciens de la commune de 70 ans et plus.



FETE DES MERES

Elle s'est déroulée le dimanche 25 mai 2025 en présence des conseillers municipaux et des membres du CCAS. Après les quelques mots d'accueil de Monsieur le Maire et le partage d'un moment de convivialité bien apprécié, chaque maman présente a été honorée en recevant un géranium fleuri.

REPAS DES AINES



Le dimanche 28 Septembre 2025, Mme Annick NICOLLE et M. Claude DUFILS, nos doyens présents, ont été mis à l'honneur. Ce repas a été servi par Coudray Traiteur, salle de la Liberté, aux 64 personnes ayant répondu à l'invitation du CCAS.

Les tables étaient décorées et les menus illustrés sur le thème des coquillages.

CONCOURS DES JARDINS FLEURIS 2025 PASSAGE DU JURY LE SAMEDI 5 JUILLET 2025



1^{er} PRIX Mme DELAFOSSE Joëlle

2^{ème} PRIX M. & Mme SAVARY-FAUCON
Miguel et Martine

3^{ème} PRIX M. PERRIER Pierre

4^{ème} PRIX M. & Mme RIDEL Jean-Marie & Nicole

5^{ème} PRIX M. LETEURTRE Jean-Michel

6^{ème} PRIX M. LELIEUR Jacques

7^{ème} PRIX M. LEVASSEUR Albert

8^{ème} PRIX M. GIRARD Frédéric

Toutes nos félicitations aux jardiniers qui ont réalisé ces espaces fleuris.

Un grand merci pour votre participation.



CEREMONIES COMMEMORATIVES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE

En présence du Conseil Municipal et de quelques habitants accompagnés de leurs enfants. Ces commémorations ont été célébrées avec le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts. Mettre à l'honneur et rendre hommage à tous ces combattants « morts pour la France » est une manière de perpétuer leur mémoire et de ne pas oublier le prix payé pour notre liberté.



Chaque cérémonie a été clôturée par un moment de convivialité autour d'un vin d'honneur.

COMITE DES FETES D'INGOUILLE

Vous pouvez suivre le comité des fêtes d'Ingouville sur notre page Facebook intitulée : Comité des fêtes d'Ingouville.
Adresse E-mail : cdfingouville@gmail.com

L'équipe du comité des fêtes a clôturé l'année 2024 en invitant les enfants de la commune à l'arbre de Noël avec un spectacle d'acrobaties suivi de la remise des cadeaux par le Père Noël pendant le goûter.

Nous avons continué nos manifestations tout au long de l'année pour animer au mieux notre village. Nous tenons à remercier toutes les personnes, parents, enfants qui ont participé à celles-ci. Vous êtes, tous les ans, fidèles et nous espérons vous voir encore plus nombreux pour cette nouvelle année pour partager des moments conviviaux tous ensemble.

L'équipe du Comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2026 !

Lucie RIDEL
Présidente Comité des fêtes

Dimanche 15 décembre 2024 : Noël des enfants



Mardi 18 Février 2025 : CARNAVAL - Après-midi jeux de société inter-génération, déguisements, goûter



Samedi 8 Mars 2025 : Soirée Cabaret « La Vie en Rose » avec le duo : salle comble, magnifique spectacle



Samedi 19 avril 2025 : Pâques pour nos petits Ingouvillais



Dimanche 13 juillet 2025 : Foire à tout et marché artisanal : Toujours de plus en plus d'exposants pour la foire à tout, des fidèles au marché artisanal, le tout sous le soleil.



Vendredi 31 octobre 2025 : Halloween De plus en plus de petits monstres avec un accueil chaleureux de nos habitants, MERCI



Dimanche 23 Novembre 2025 : Soirée harengs beaujolais : Toujours aussi nombreux et fidèles dans la bonne humeur



PROGRAMME 2026

- Février (date à définir): Carnaval
- Samedi 7 mars 2026 : Soirée Année 80
- Avril (date à définir): Pâques
- Dimanche 12 juillet 2026 : Foire à tout
- 31 octobre 2026 : Halloween

- Samedi 21 novembre 2026 : Soirée harengs beaujolais
- le week-end du 19 décembre 2026 : Arbre de Noël

L'assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le Lundi 26 janvier 2026 à 20h30 à la salle de la Liberté

AMICALE INGOUVILLAISE

Notre association organise un après-midi récréatif et convivial les 2^{ème} lundi de chaque mois.

Pour fêter la nouvelle année, un déjeuner sera servi en janvier 2026 (date à préciser) dans la salle polyvalente pour les membres de l'association.

A cette occasion, les renouvellements d'adhésion pour 2026 seront enregistrés





*Cérémonie des vœux
le samedi 10 janvier 2026
à 15h30 salle de La Liberté*

Directeur de la publication : Jean-Claude DUBOC, Maire. Rédacteur en chef : Philippe DUPIN.
Secrétaire de rédaction : Sandrine DELAFOSSE. Comité de rédaction : Laure OMER.
Conception et impression : IC4 Dieppe. Edition gratuite. Décembre 2025.